

2024-05-08  
2023-1725  
(Conteneur)



## Herbicide Accent™ IS

**GRUPE 2 HERBICIDE**

GRANULES DISPERSIBLES DANS L'EAU

**EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE, DE SEMENCE ET SUCRÉ SEULEMENT**

N° D'HOMOLOGATION : 34410 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Nicosulfuron 54,55 %

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 18,6 g-1,000 kg

**Corteva Agriscience Canada Company**

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE  
Calgary, AB  
T2C 5G9  
1-800-667-3852

™Marque de commerce de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **MISES EN GARDE**

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
- NE PAS appliquer sur un plan d'eau.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.
- NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

- TOXIQUE pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit.

Administrez un traitement symptomatique

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides, des engrais ou de la nourriture pour les humains ou les animaux. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

## **ÉLIMINATION**

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

### **Pour les contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'y aller porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte de contenants dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Livret)



## Herbicide Accent™ IS

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

GRANULES DISPERSIBLES DANS L'EAU

**EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE, DE SEMENCE ET SUCRÉ SEULEMENT**

N° D'HOMOLOGATION : 34410 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Nicosulfuron 54,55%

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 18,6 g-1,000 kg

**Corteva Agriscience Canada Company**

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, AB

T2C 5G9

1-800-667-3852

™Marque de commerce de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **MISES EN GARDE**

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
- NE PAS appliquer sur un plan d'eau.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.
- NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

- TOXIQUE pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Appliquer un traitement symptomatique.

## **IMPORTANT**

Les arbres ou autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation. Garder à l'écart des engrais, des insecticides, des fongicides et des graines.

APPLIQUER L'HERBICIDE ACCENT™ IS AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF.

Suivre attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus d'herbicide demeurant dans le réservoir peuvent endommager les cultures autres que le maïs.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

L'Herbicide Accent IS est une préparation sous forme de granules dispersables dans l'eau à mélanger avec de l'eau et à appliquer en postlevée sur le maïs de grande culture, sur le maïs sucré et le maïs de semence pour supprimer le chiendent et les graminées annuelles. L'Herbicide Accent IS est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.

### **MODE D'EMPLOI**

#### **CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ACTIVITÉ BIOLOGIQUE**

- L'Herbicide Accent IS inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles; les symptômes typiques apparaissent généralement au bout de 5 à 7 jours, mais peuvent ne devenir visibles que 2 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes.
- La chaleur et l'humidité après l'application intensifient l'action de l'Herbicide Accent IS, tandis qu'un temps frais ou/et sec peut la réduire ou la ralentir. Il est possible que les mauvaises herbes qui ont été endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées.
- L'efficacité de l'Herbicide Accent IS peut être réduite s'il pleut dans les 2 à 4 heures suivant l'application.
- L'Herbicide Accent IS agit par contact foliaire, il n'assure pas la suppression résiduelle des graminées ou des mauvaises herbes à feuilles larges dont les graines peuvent germer après l'application. La suppression des mauvaises herbes peut être réduite si le couvert végétal du maïs les recouvre complètement, empêchant l'Herbicide de les atteindre.
- On risque d'obtenir de mauvais résultats ou d'endommager la culture si l'on applique l'herbicide sur des plantes éprouvées par :
  - un temps anormalement chaud ou froid
  - des conditions environnementales telles que la sécheresse, un sol saturé d'eau, la grêle ou le gel
  - la maladie ou les ravages occasionnés par des insectes ou des nématodes
  - un traitement herbicide préalable ou l'effet résiduel d'une application d'herbicide effectuée l'année précédente.
- Retarder l'application jusqu'à ce que les plantes, tant les mauvaises herbes que le maïs, se rétablissent et recommencent à croître. Si le maïs est endommagé par le gel, attendre de 48 à 72 heures avant d'appliquer l'Herbicide Accent IS. Dans le cas où les plantes sont soumises à des conditions difficiles immédiatement après le traitement, la culture peut être endommagée et l'efficacité de l'Herbicide réduite.
- S'assurer que la rampe de pulvérisation soit réglée à la bonne hauteur par rapport aux plants de maïs afin d'assurer une application précise et uniforme de l'Herbicide Accent IS et d'ÉVITER toute accumulation du produit dans les verticilles du maïs.

### **MODE D'EMPLOI**

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Appliquer uniquement au moyen de matériel terrestre. Faire seulement une application par saison de croissance.

### Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

- NE PAS appliquer par voie aérienne

### ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- Les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.
- Un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe et la lisière sous le vent la plus proche, des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les forêts, les brise-vent, les boisés, les haies, les parcours naturels, les zones riveraines et la végétation arbustive).

Taux d'application (g m.a./ha)	Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection des habitats terrestres
25	2

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

### L'HERBICIDE ACCENT IS UTILISÉ SEUL

#### ADJUVANTS DE PULVÉRISATION

L'Herbicide Accent IS doit être appliqué avec un adjuvant de pulvérisation ci-dessous :

Adjuvant de pulvérisation	Volume d'adjuvant / Volume de solution de pulvérisation	Taux (% v/v)
Agent tensio-actif non-ionique <sup>1</sup> plus 28% UAN <sup>1</sup>	2 L / 1000 L + 5 L / ha	0,2 5 L / ha
Agent tensio-actif non-ionique <sup>1</sup> plus 28% UAN <sup>2</sup>	2 L / 1000 L + 12,5 L / 1000 L	0,2 1,25
Agent tensio-actif non-ionique	2 L / 1000 L	0,2
Adapt Concentré d'huile	10 L / 1 000 L	1,0
Merge	5 L / 1 000 L	0,5
Sure-mix	5 L / 1 000 L	0,5

<sup>1</sup> Les agents tensio-actifs non ionique peuvent être appliqués avec du nitrate d'ammonium/urée sous forme liquide (UAN) ayant une concentration de 28% en raison de 5 L/ha pour obtenir une meilleure performance sur certaines mauvaises herbes.

<sup>2</sup> 1,25% v/v de UAN doit être inclus avec les mélanges en réservoir contenant l'herbicide Distinct.

## TAUX ET PÉRIODES D'APPLICATION

Appliquer 45,8 grammes de l'Herbicide Accent IS par hectare en pulvérisation généralisée, avec un agent tensio-actif recommandé, sur le maïs et les mauvaises herbes aux stades indiqués ci-dessous :

CULTURE OU MAUVAISE HERBE	STADE DE CROISSANCE AU MOMENT DE L'APPLICATION
Maïs cultivé	1 <sup>re</sup> à 8 <sup>e</sup> feuille (6 collerettes visibles)
Maïs de semence*	1 <sup>re</sup> à 7 <sup>e</sup> feuille (5 collerettes visibles)
Maïs sucré*	1 <sup>re</sup> à 6 <sup>e</sup> feuille (4 collerettes visibles)
Graminées annuelles nuisibles	1 <sup>re</sup> à 6 <sup>e</sup> feuille (jusqu'au début du tallage - 2 talles à deux feuilles) ou selon les spécifications
Chiendent	3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> feuille (10 à 20 cm de haut - feuille étendue)

### STADES DE CROISSANCE DU MAÏS



Le coléoptile (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille. On considère qu'une feuille est complètement développée lorsque la feuille suivante apparaît dans le verticille du maïs.

Bien qu'Accent IS dispose d'une large fenêtre d'application, la recherche a montré que les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les applications sont faites rapidement postemergence lorsque le maïs et les mauvaises herbes sont petites. Ciblez les applications du maïs qui en est au stade de 4 à 6 feuilles pour obtenir la meilleure performance globale.

#### **\*Notes spéciales pour l'utilisation d'Accent IS sur la production consanguine de maïs sucré ou de maïs de semence.**

Les variétés de maïs sucré et les consanguines de maïs de semence peuvent varier dans leur tolérance aux herbicides, y compris à l'herbicide Accent IS. Étant donné que toutes les variétés de maïs sucré et les consanguines de maïs de semence n'ont pas été testées pour leur tolérance à l'herbicide Accent IS, la première utilisation de l'herbicide Accent IS doit être limitée à une petite zone pour confirmer la tolérance de la culture avant l'utilisation comme pratique régulière sur toute la culture. S'enquérir auprès de votre fournisseur de semences pour plus de détails sur la tolérance de variétés spécifiques de maïs sucré et de consanguines de maïs de semence envers l'herbicide Accent IS.

Les variétés suivantes ont été testées et approuvées pour les applications d'Accent IS conformément aux recommandations de l'étiquette. Consulter votre représentant local sur le terrain Corteva ou fournisseur de semences pour obtenir des informations sur les variétés locales de maïs sucré qui ne sont pas sur cette liste avant d'utiliser Accent IS.

Bonus BT	Elite
GSS 7831	FTF222
CNS 710	FTF243
Krispy King	FTF246
GH 2690	Crisp-N-Sweet
Calico Belle	710R
GSS 9299	Legacy
Trinity	Marvel
Candy Corner	GG445
GG 214	Honey Select
Jubilee	Sensor
Jubilee Supersweet	

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 45,8 GRAMMES D'HERBICIDE PAR HECTARE**

Pied-de-coq  
Panic d'automne  
Sétaire verte  
Cenchrus à épines longues (3 à 5 feuille)  
Panic capillaire  
Chiendent <sup>1</sup>  
Folle avoine (3 à 6 feuille)  
Sétaire glauque\*

**NOTE :** Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'Herbicide Accent IS ne seront pas supprimées. Il faut procéder au traitement après que la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

Les graminées annuelles nuisibles sont plus sensibles lorsqu'elles sont petites et en pleine croissance.

#### **Recommandations relatives à certaines mauvaises herbes**

- <sup>1</sup> Chiendent - Appliquer l'Herbicide Accent IS en postlevée avec un agent tensio-actif recommandé lorsque la majorité des pousses de chiendent croissent activement et se trouvent entre les stades de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> feuille (10 à 20 cm de haut - feuille étendue). Les graminées annuelles qui ne sont pas sorties de terre lors de l'application de l'Herbicide Accent IS sur le chiendent ne seront pas supprimées.
- \* Afin de supprimer la Sétaire glauque, appliquer l'Herbicide Accent IS en postlevée avec du nitrate d'ammonium/urée sous forme liquide (UAN) ayant une concentration de 28% en raison de 5 L/ha avec un agent tensio-actif non-ionique recommandé ou appliquer l'Herbicide Accent IS avec Merge\*. Si un agent tensio-actif non-ionique recommandé n'est pas utilisé avec l'UAN ou Merge tel qu'indiqué ci-haut, on obtiendra seulement la répression du Sétaire glauque.

#### **DIRECTIVES DE MÉLANGE**

1. Remplir le réservoir propre environ au quart avec de l'eau fraîche.
2. Mettre l'agitateur en marche à la vitesse maximale.
3. Ajouter la quantité requise de l'Herbicide Accent IS à l'eau du réservoir tout en faisant fonctionner l'agitateur. Maintenir une agitation totale jusqu'à ce que le produit soit complètement dispersé. Une agitation continue est nécessaire pour maintenir le produit en suspension.
4. Une fois que l'Herbicide Accent IS est bien mélangé et en suspension, ajouter la quantité appropriée de produit d'association destiné au mélange en réservoir (le cas échéant) dans le réservoir du pulvérisateur, sans cesser de faire fonctionner l'agitateur.
5. Une fois que tous les produits sont bien mélangés et en suspension, ajouter un adjuvant de pulvérisation recommandé (se référer à la section de l'étiquette intitulée «Adjuvants de pulvérisation» pour plus de détails).
6. Selon le cas, ajouter 28% d'engrais liquide à base de nitrate d'ammonium et d'urée.
7. Ajouter le reste de l'eau nécessaire au réservoir du pulvérisateur.

Pour les mélanges en réservoir subséquents, s'assurer que le volume de solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

L'agitation de la solution est nécessaire pour assurer l'homogénéité du mélange et l'uniformité de l'application. Le volume d'eau optimal à employer pour l'application de l'Herbicide Accent IS varie de 140 à 190 litres d'eau par hectare (100 litres d'eau par hectare au minimum). Utiliser une pression de pulvérisation de 175 à 275 kPa. On recommande de se servir de buses à jet plat en éventail. Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins. Utiliser la préparation de l'Herbicide Accent IS dans les 24 heures, car sinon le produit risque de se dégrader et de perdre de son efficacité. Agiter vigoureusement pour bien disperser le mélange à pulvériser qui a été laissé reposer dans le réservoir.

NOTE : L'Herbicide Accent IS se dégradera dans de l'eau acide ou fortement alcaline. Ne pas préparer plus de solution que l'on peut utiliser en une journée. Si l'on interrompt la pulvérisation, bien agiter de nouveau le mélange à pulvériser avant de reprendre le traitement.

### **Mélanges en cuve**

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR**

Afin d'éviter tout dommage ultérieur aux cultures utiles, bien nettoyer l'outillage de mélange et de pulvérisation immédiatement après le traitement pour éliminer toute trace de l'Herbicide Accent IS.

1. Vider le réservoir. Rincer parfaitement au jet les surfaces à l'intérieur du réservoir, puis faire circuler de l'eau propre dans le réservoir, la rampe et les tuyaux flexibles pendant au moins 5 minutes.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Bien nettoyer les tuyaux flexibles, la rampe et les buses à l'aide de cette solution, puis ajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Faire passer la solution de nettoyage dans le réservoir et les tuyaux flexibles pendant au moins 15 minutes. Rincer à nouveau les tuyaux flexibles, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer à part dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Bien rincer le réservoir à l'eau propre pendant au moins 5 minutes et faire circuler l'eau à travers les tuyaux flexibles et la rampe.
6. AVANT d'utiliser le pulvérisateur pour l'application suivante, rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux flexibles à l'eau claire pendant 5 minutes.

ATTENTION : NE PAS ajouter d'eau de Javel à l'ammoniaque. Le mélange du chlore avec l'ammoniaque entraîne le dégagement d'un gaz à odeur de chlore et de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. NE PAS nettoyer l'outillage dans un espace fermé.

## UTILISATION D'INSECTICIDES

Pour protéger les cultures au maximum, appliquer de l'Herbicide Accent IS uniquement sur le maïs qui n'a PAS été traité avec un insecticide organophosphoré de sol hautement systémique.

L'application de l'Herbicide Accent IS sur du maïs préalablement traité avec un insecticide organophosphoré, tel qu'un produit contient pyréthroïde ou carbamate assurera une sécurité maximale de la culture.

NE PAS mélanger l'Herbicide Accent IS en réservoir avec un insecticide organophosphoré. NE PAS appliquer un insecticide organophosphoré foliaire moins de sept jours avant ou après la pulvérisation de l'Herbicide Accent IS.

## REPLANTATION À D'AUTRES CULTURES

L'Herbicide Accent IS se dégrade grâce aux processus naturels se produisant dans le sol. Des essais sur le terrain démontrent que l'on peut procéder aux cultures suivantes pour être semées en toute sécurité aux intervalles indiqués après avoir cultivé du maïs traité avec l'Herbicide Accent IS.

### L'EST DU CANADA

Culture	Intervalle de replantation entre les cultures
Blé d'automne	4 mois
Orge de printemps, canola, soja haricots blancs, trèfle rouge, sorgho, Maïs de grande culture Luzerne	10 mois

### OUEST DU CANADA

Culture	Intervalle de replantation entre les cultures
Cereal de printemps (y compris blé and orge) Maïs Pois de grande culture Lin Pomme de terre Haricot sec † Tournesol Canola (y compris Clearfield canola) Luzerne	10 mois

† Les variétés des haricots secs peuvent varier dans leur tolérance aux herbicides, y compris à l'Herbicide Accent IS. Étant donné que toutes les espèces d'haricots secs comme la rotation des cultures n'ont pas été testées pour leur tolérance à l'Herbicide Accent IS, le premier ensemencement de chaque variété au champ précédemment traité avec l'Herbicide Accent IS devrait se faire sur une petite section pour confirmer la tolérance avant l'utilisation comme pratique régulière sur toute la culture. S'enquérir auprès de votre fournisseur de semences pour plus de détails sur la tolérance de variétés spécifiques de haricots secs communs envers Accent IS Herbicide.

Si l'on doit effectuer d'autres cultures, il est recommandé de faire au préalable un test d'activité biologique. Un test d'activité biologique consiste à faire pousser jusqu'à maturité une bande expérimentale de la ou des cultures que l'on désire cultiver l'année suivante.

## **TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE**

Choisir une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec l'Herbicide Accent IS pour ensemercer les cultures du test d'activité biologique. On doit tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, l'égouttement et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemençées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été arrosé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre arrosées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparer une couche et y semer les cultures et variétés que l'on voudrait pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement employées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec l'Herbicide Accent IS afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des cultures, examiner les points suivants dans les zones traitées et dans les zones non traitées avec l'Herbicide Accent IS:

-aspect général de la culture	-enracinement	-taux de croissance
-couleur et vigueur de la plante	-rendement	

Poursuivre ses observations jusqu'à ce que les cultures d'essai arrivent à maturité. Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient des résidus de l'Herbicide Accent IS, continuer à cultiver seulement les variétés énumérées sur l'étiquette et ne pas entreprendre d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les cultures susceptibles croissent normalement.

## **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT**

Ne pas appliquer l'Herbicide Accent IS pendant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une étendue d'eau ou de l'eau courante. Ne pas appliquer dans les zones où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes ayant été ensemençées ou devant l'être, ou dans des étendues d'eau (ruisseaux, étangs, terres humides, eaux d'irrigation) ou des puits. Appliquer le produit uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que la solution de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'Herbicide Accent IS peuvent gravement endommager les cultures sensibles à son action durant les périodes de croissance et de dormance.

Comme avec tout herbicide, il faut éviter, sous peine d'endommager la culture, de faire les applications de façon qu'elles se chevauchent; il faut également éviter de démarrer, d'arrêter, de ralentir ou de tourner pendant que le pulvérisateur fonctionne.

Ne pas appliquer l'Herbicide Accent IS moins de 30 jours avant la récolte de semence ou de maïs de grande culture (ensilage, fourrage ou grain.) OU moins de 40 jours avant la récolte du maïs sucré.

Ne pas laisser paître des bêtes dans les champs traités et ne pas leur donner le maïs (ensilage, fourrage ou grain) comme nourriture pendant au moins 30 jours après une application d'herbicide Accent IS.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide Accent IS est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide Accent IS et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide Accent IS ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant local de Corteva Agriscience Canada Company ou composer le numéro sans frais de Corteva Agriscience Canada Company 1-800-667-3852.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animal. Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

## **ÉLIMINATION**

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

**Pour les contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'y aller porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte de contenants dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

<sup>TM</sup>Marque de commerce de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.